

PROCES-VERBAL

**du Conseil d'Etablissement
(1ère réunion ordinaire)**

Date : le 20 novembre 2014

Heure : 16h30

Lieu : salle 012

Membres présents : M. Christophe LABORDE, Proviseur, président du C.E.
M. Gérard ENJOLRAS, attaché de la coop.fr., remplaçant de la Conseillère de
Coopération et d'Action Culturelle
M. Jean-François GALLAIS, Directeur de l'Ecole
M. Benoît CHEMINAL, DAF
Mme Carole VOUGE, CPE

Mme Veronika LASSIOUVE, représentante des parents
Mme Lydia MARY, représentante des parents
Mme Jana CHARTIER, représentante des parents
M. Pavel PANGRAC, représentant des élèves,

Mme Pascale PARRY VRANA, représentante des enseignants du 1er degré
Mme Laurence FYEN, représentant des enseignants du 1er degré
M. Julien LEGROS, représentant des enseignants du 2nd degré
M. Cyrille OSWALD, représentant des enseignants du 2nd degré

(voix délibératives 13/15)

Mme Cécile WALCK, Consule de France à Prague
Mme Helena BRIARD, Conseillère Consulaire
Mme Dorothée LEYDIER, Conseillère Consulaire

Invités par le Président du CE : Mme Virginie COSSEC, présidente du CSC
M. Ilia GERBER, vice-président élève du CVL

Membres absents Mme SOKOLOVA représentante du personnel admin. et de service,
excusés M. Jean-Vincent LEBOUR, représentant des élèves
M. Guillaume ELOY, Conseiller Consulaire
Mme Sophie KNITTL, comédienne et enseignante

secrétaire de la séance : Mme Veronika LASSIOUVE

A 16h50, le quorum étant atteint, Christophe Laborde, Proviseur, Président du Conseil d'établissement, déclare ouverts les travaux.

1. Adoption du Procès-verbal du CE du 2.10.14.

PV adopté à l'unanimité de 13 voix
0 contre
0 abstention.

2. Règlement interne du Conseil d'Établissement

M. Laborde présente la fonction du CE et ses compétences, sa composition et le rôle des personnes invitées, la fréquence des réunions, ainsi que la répartition des voix.
Règlement interne adopté à l'unanimité de 13 voix
0 contre
0 abstention.

3. Désignation des membres des différents conseils et commissions

M. Laborde a rappelé le nombre des instances et commissions à réunir et leur vocation. Il a précisé que ces commissions siègent pour travailler sur des projets particuliers.

Il a été décidé que siègeront, auprès du CE, les conseils et commissions suivants:

1. Conseil de discipline (instance officielle)
2. Commission Hygiène & Sécurité
3. Commission Restauration Scolaire
4. Caisse de Solidarité
5. Commission Aménagement de l'Espace
6. Commission Communication - qui sera chargée de la communication entre tous les intervenants du LFP et également de l'appel aux sponsors, ainsi que de la création d'un réseau des anciens élèves du LFP.

Les délégués des parents d'élèves ont soumis la liste des membres de ces commissions. M. Legros, représentant des personnels enseignants, fournira la liste des représentants du corps enseignant dans les plus brefs délais.

4. Compte-rendu du Conseil d'École du 13.11.2014

Le compte rendu du Conseil d'École a été présenté par Mr. Gallais, directeur de l'école primaire, qui a informé les membres du Conseil d'établissement que le Projet d'

Etablissement présenté devant le Conseil d' Ecole a obtenu un avis favorable. Mr. Gallais a ensuite apporté plus de détails sur les différentes actions et projets de l' Ecole.

M. Laborde a souligné l' importance d' encadrer l' utilisation des mails entre parents et corps enseignant par une charte intégrée dans le Règlement Interne. Il a d' ailleurs rappelé que le premier outil de communication reste le cahier de correspondance et que, si besoin est, les parents sont invités à solliciter une rencontre avec l' enseignant.

M. Laborde a tenu à préciser que le LFP est l' établissement phare en Europe en ce qui concerne le nombre des APP (Actions Pédagogiques Pilotes, comme par ex. Ambassadeurs en herbe, Jeux Européens, concours sportif auquel 8 élèves participeront a Stockholm). M. Laborde a souligné que le nombre des APP reflète le dynamisme du corps pédagogique de l' Etablissement.

M. Laborde a tenu à apporter des précisions concernant un des sujets abordés dans le Compte-Rendu du Conseil d' Ecole : la démolition du mur d' enceinte. Cette démolition a été effectuée dans l' urgence, au début des vacances de la Toussaint, pour des raisons de sécurité suite à une étude statique sur les fissures. Une clôture provisoire a été mise en place. Elle sera changée une fois que l' Autorité des Monuments Historiques tchèque aura donné ses recommandations en matière d' urbanisme. M. Laborde a rappelé que la sécurité des élèves est assurée par la présence des surveillants.

5. Projet d' Etablissement 2015-2018

M. Laborde a rappelé que l' élaboration d' un projet pédagogique triennal est obligatoire (loi de 1989) et que ce projet n' est pas un projet du chef d' établissement, mais de son équipe pédagogique et administrative. Il s' agit d' un projet collectif qui comporte 4 grands axes. Un bilan pédagogique par étapes sera présenté chaque année pour quantifier et évaluer son implantation. Le PE est un outil de travail et de communication, il est public est sera accessible sur le site du Lycée Français de Prague.

M. Laborde a ensuite présenté les 4 axes : la promotion du multilinguisme, pédagogie et numérique, l' élève au centre de nos pratiques et multiculturalisme au cœur de l' identité du LFP.

Le vice président du CVL, Monsieur Gerber, a posé une question relative à la division des élèves dans le cadre de l' enseignement de la langue tchèque au niveau du lycée pour créer des groupes plus homogènes en ce qui concerne les différents niveaux.

Monsieur Laborde a expliqué que, dans les classes où le nombre d' élèves ne dépasse pas 10, le LFP applique une approche pédagogique du travail différenciée. L' application de cette approche est aussi liée à la problématique des effectifs et des mesures financières.

En ce qui concerne l' axe pédagogie et numérique, Monsieur Oswald, représentant des personnels enseignants, a rappelé la place d' un ordinateur classique dans le monde du

travail et a interrogé la Direction sur l'existence d'une plateforme de réflexion sur ce sujet au sein de LFP. Monsieur Laborde a confirmé que ces questions seront abordées au prochain Conseil Pédagogique. Il a également déclaré que l'Etablissement favorise l'utilisation des équipements hybrides aux tablettes. L'équipement du CDI ainsi que de l'équipe des enseignants chargés de cours d'ATP a été déclaré comme priorité pour l'année 2015. Monsieur Laborde a mentionné le rôle de la Commission de Communication et Sponsoring qui sera indispensable pour accomplir cet axe.

Suite a quoi le Projet d'Etablissement a été adopté à l'unanimité des 13 voix.

0 contre
0 abstention.

6) Questions diverses

Aucune question n'a été posée.

Le Président,


Christophe Laborde.



La secrétaire de séance,


Veronika Lassiouve.